

## Rapport introductif du Président VASSEUR

Avec l'annonce d'une enveloppe de 4 milliards d'euros du « grand emprunt » consacrée au développement du numérique en France, dont 2 milliards pour les infrastructures de communications électroniques, l'aménagement numérique du territoire s'est retrouvé sur le devant de l'actualité. Le Premier Ministre a tracé le 18 janvier 2010 les grandes lignes du programme national Très Haut Débit .

Celui-ci fait actuellement l'objet d'une consultation publique.

Les associations de collectivités, dont l'AVICCA à laquelle Somme Numérique adhère, se réjouissent de l'existence de ce plan et de la mobilisation de moyens financiers pour le mettre en œuvre. Elles regrettent toutefois l'imprécision de ses objectifs et, surtout, **contestent une méthode qui va favoriser les grands opérateurs nationaux au détriment des collectivités et de leurs réseaux d'initiative publique**. Somme Numérique, avec les autres collectivités porteuses de réseaux indépendants, entend porter un projet répondant aux enjeux de la montée en débit des territoires et au lancement des nouveaux réseaux très haut débit, tout en assurant une équité entre territoires et populations dans l'accès aux nouveaux services.

Néanmoins, nous souhaitons réaliser ce grand projet dans des conditions techniques, juridiques et financières sécurisées. Or, **il reste des incertitudes encore importantes** sur ces trois points de vue, qui nous amènent à ne pas prendre le risque de faire un choix inadapté en lançant un partenariat de longue durée dès l'année 2010.

- Sur le plan technique, l'ingénierie des réseaux très haut débit n'est définie par l'ARCEP que pour les zones très denses, où le territoire départemental n'est pas représenté.  
En ce qui concerne les technologies permettant d'assurer une montée en débit dans les zones où il reste inférieur à 2 Mbs, toutes les solutions techniques ne sont pas arrivées à maturité.
- Sur le plan juridique, les risques liés au droit de la concurrence, à la neutralité sont encore grands. En particulier, l'Autorité de la concurrence a émis un avis très réservé sur les prescriptions que l'ARCEP lui a soumises en matière de montée en débit.
- Enfin, sur le plan financier, le montant et les conditions de mobilisation du grand emprunt et/ou du Fonds pour l'aménagement numérique du territoire créé par la loi dite de lutte contre la fracture numérique, restent encore largement indéterminés.

Face à ces incertitudes, Somme Numérique a une certitude : celle de devoir remettre en concurrence la gestion et l'exploitation de son réseau avant le 31 décembre 2010, la convention de prestation de services avec la société TUTOR arrivant à son terme à cette date après une prolongation en 2010.

Nous avons indiqué notre volonté de rechercher un partenaire privé capable d'investir à nos côtés pour un projet ambitieux. **Je n'abandonne pas cet objectif, mais je vous propose de ne le lancer que lorsque le programme national très haut débit sera définitivement connu**. Dans l'immédiat, je vous propose une formule de Délégation de

Service Public qui laisse un maximum les « coudées franches » à Somme Numérique pour jouer pleinement son rôle d'acteur positif de l'aménagement numérique du territoire.

Cette formule est celle d'une **régie intéressée sur une durée de 4 ans**. La régie intéressée permet de changer la donne actuelle sur la commercialisation du réseau, que nous avons identifiée comme notre principal point faible. Elle nous laisse en revanche totalement décisionnaire sur les investissements, ce qui permet qu'elle soit de durée courte. Cela ne signifie pas que nous n'investirons pas pendant quatre ans, mais que nous continuerons à le faire dans le cadre des orientations stratégiques que nous avons adoptées en mars 2009, notamment pour **la poursuite du dégroupage, l'équipement numérique des zones d'activités dans la perspective de label « ZA THD », et les adductions de sites publics**.

C'est le sens de la délibération que je vous sou mets aujourd'hui, qui présente la procédure proposée pour cette DSP.

Parallèlement, Somme Numérique doit œuvrer, en lien étroit avec les services du Conseil Général, à la mise en œuvre effective des décrets et arrêtés portant sur la connaissance des réseaux et service, et à l'adoption rapide d'un schéma départemental d'aménagement numérique du territoire qui sera vraisemblablement indispensable à la mobilisation du grand emprunt sur nos projets.